

<b>Procès-verbal</b> <b>Séance extraordinaire du comité de parents de la</b> <b>Commission scolaire des Chic-Chocs</b>
--

**Date et heure : 16 avril 2020 à 18 h 30**

**Lieu : Zoom avec chacun son portable personnel**

**Présences :**

Madame Karine Fournier	Madame Julie Pariseau
Madame Charlotte Dupuis	Monsieur Réal Landry
Madame Isabelle Richard	Monsieur David Dubreuil
Madame Katy Plourde	Madame Nancy Chicoine
Madame Geneviève Curadeau	Madame Éloïse Bourdon
Madame Ariane Lévesque	Madame France Tapp
Madame Caroline Fournier	Monsieur Michel Perrée

**1. Mot de bienvenue**

La rencontre commence à 18 h 32.

**2. Ouverture de la rencontre**

Ouverture de la rencontre par madame Isabelle Richard.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'ordre du jour par madame Isabelle Richard.

Prise de notes par madame Julie Pariseau.

Quelques points sont ajoutés à l'ordre du jour

- Consultation des actes d'établissement
- Ajout de points dans « autres sujets »
  - Mise en place du projet de loi 40
  - Retour à l'école
  - Plateforme Zoom
  - Suivi de nos actions avec la direction générale
  - Le point « autres sujets » demeurera ouvert

*Adoption de l'ordre du jour par monsieur David Dubreuil.*

**4. Consultation plan triennal**

Interrogation sur le document :

- L'école de l'Anse est la seule école du territoire de la CSCC à avoir atteint sa capacité maximale en matière de lieu physique avec 10 groupes.
  - Si d'autres élèves s'inscrivent et qu'un autre groupe devait être ajouté, quelle est la stratégie de la CSCC ? Est-ce qu'il y a un plan B ?

## **RÉSOLUTION**

Comité de parent de la Commission scolaire des Chic-Chocs  
Séance extraordinaire du 16 avril 2020

À la suite de la consultation demandée par monsieur David Smith, directeur du service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, portant sur le document du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la résolution suivante a été prise par le comité de parents ;

CONSIDÉRANT que le document nous semble conforme ;

CONSIDÉRANT que les ajouts faits dressent un meilleur portrait de la situation ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu d'ajout majeur ;

## **RÉSOLUTION N° 003-2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Perrée

ET RÉSOLU que le comité de parents recommande l'adoption du document du plan triennal de répartition et de destination des immeubles tel que présenté.

### **5. Consultation des actes d'établissement**

Demande de modifications :

- Pour l'école de l'Anse, il est indiqué que la première année du 2<sup>e</sup> cycle du primaire est transférée de façon permanente à l'école Gabriel-Le Courtois. Nous demandons que le mot « permanent » soit retiré, car ce mot ne permet pas de revenir en arrière si les besoins changent dans cette école.
- À chaque école, il est indiqué « Clientèle scolarisée hors établissement (3). À la demande du MESS. On demande d'enlever « à la demande du MESS ».

## **RÉSOLUTION**

Comité de parent de la Commission scolaire des Chic-Chocs  
Séance extraordinaire du 16 avril 2020

Conformément à la LIP, monsieur David Smith, directeur du service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire, consulte le comité de parents sur son document traitant les actes d'établissement.

Après lecture et analyse de ce document, nous proposons les changements suivants :

- À la page 3, au bas de la page dans le rectangle remarque, il semble inopportun d'utiliser le mot permanent. Cela reviendrait à dire que l'acte d'établissement pour cette école ne pourrait plus être modifié dans le futur. Il est donc suggéré d'enlever « de façon permanente » pour lire : La première année du 2e cycle du primaire est transférée à l'école Gabriel-Le Courtois.
- Dans l'encadré des remarques des actes d'établissement de toutes les écoles, comme ce n'est pas un nouvel ajout, il n'est plus pertinent d'inscrire « À la demande du MESS ». Nous vous proposons donc de retirer cette remarque partout où elle apparaît.

CONSIDÉRANT les discussions des membres du comité de parents ;

CONSIDÉRANT l'analyse méticuleuse de cette consultation ;

CONSIDÉRANT les modifications souhaitées mentionnées ci-dessus ;

## **RÉSOLUTION N° 004-2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réal Landry

ET RÉSOLU que le comité de parents recommande l'adoption du document des actes d'établissement avec les modifications suggérées.

### **6. Autres sujets**

#### **6.1. Mise en place du projet loi 40**

Il semble que le ministre de l'Éducation veut que toutes les étapes se passent dans les délais prévus initialement.

Pour la CSCC, le comité de parent n'est pas prêt à procéder, car nous n'avons eu aucune information sur les procédures à suivre, nous n'avons reçu aucune documentation et nous n'avons pas reçu la formation obligatoire.

La FCPQ, quant à elle, veut repousser les dates des différentes étapes.

Comment mettre en place la nouvelle structure sans avoir reçu, au préalable, les indications nécessaires ?

Le comité de parent fera une résolution considérant que nous n'avons reçu aucune information et que ce processus doit être initié par la direction générale. Cette résolution sera envoyée à la direction générale, à tous les cadres de la CSCC, à la députée provinciale de notre secteur (Mégane Péry-Melançon), au député Pascal Bérubé (Matane-Matapédia), aux élus municipaux, à la FCPQ et au ministre de l'Éducation. Le but de cette démarche est d'aider les enfants et les écoles et de faire le tout en mode collaboratif. Il est important de nommer que dans notre territoire de commission scolaire nous ne sommes pas prêts à franchir les étapes pour la création du nouveau CA.

Nous suggérons d'entrer en communication avec les deux contacts de la Commission scolaire de Montréal et de Laval pour voir où ils en sont dans cette démarche, communiquer également avec la

FCPQ pour voir à quelle étape nous devrions être rendus et finalement communiquer avec le président du comité de parents de la Commission scolaire René-Lévesque et le président de la Commission scolaire des Monts-et-Marées.

## **RÉSOLUTION**

Comité de parent de la Commission scolaire des Chic-Chocs  
Séance extraordinaire du 16 avril 2020

À la suite des discussions concernant la mise en application de la loi 40, le comité de parents de la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est questionné. Après consultation étoffée de nos membres, la résolution suivante a été prise.

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les membres du comité de parents ;

CONSIDÉRANT le manque d'informations ;

CONSIDÉRANT le manque de communication et de transparence ;

CONSIDÉRANT l'inexistence de la formation jusqu'à maintenant ;

CONSIDÉRANT que nous ne possédons aucune documentation sur les rôles, fonctions et pouvoirs des membres parents qui seront élus au futur Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que la seule rencontre de formation qui avait été prévue a dû être annulée en raison de la crise du Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que le comité de parents n'a présentement aucune communication avec la direction générale de notre commission scolaire ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de tenir des rencontres en présence physique à court terme vu les recommandations de la santé publique du Québec ;

CONSIDÉRANT que nous sommes toujours en attente des règles ministérielles qui nous permettront de mettre en place notre politique de nomination des membres au CA du futur Centre de services scolaire des Chic-Chocs ;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas de politique de nomination ;

CONSIDÉRANT les délais très courts qui sont devant nous ;

CONSIDÉRANT le manque de connaissance et de transparence sur le sujet ;

CONSIDÉRANT la crise actuelle qui sévit au Québec ;

CONSIDÉRANT d'abord et avant tout le bien-être de nos enfants ;

CONSIDÉRANT notre manque de ressources pour la mise en place optimale de la loi 40 ;

CONSIDÉRANT l'ampleur et l'importance des changements de cette loi ;

## **RÉSOLUTION N° 005-2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Perrée

ET RÉSOLU que le comité de parents demande au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, de reporter la mise en application de la loi 40.

### **6.2. Retour à l'école**

Il y a trois scénarios envisagés par le ministère de l'Éducation :

1. Les premiers enfants qui commenceraient l'école seraient les enfants HDAA
2. Un cycle de 9 jours divisé afin que les enfants des différents niveaux soient présents à tour de rôle
3. Début des classes uniquement à l'automne

Afin d'aider la FCPQ à prendre position lors des rencontres avec le ministre, plusieurs points ont été proposés :

- Il ne faut pas stigmatiser les enfants en faisant entrer en premier les enfants HDAA
- Nous sommes prêts à appuyer l'ouverture des écoles lorsque les autorités le permettront (nous faisons confiance à la santé publique)
- Nous suggérons d'établir un plan pour respecter les mesures d'hygiène.
- Nous suggérons que toutes les directions d'école travaillent à la préparation de leur établissement (station pour le lavage des mains, marquage du plancher pour le respect du deux mètres, avoir du gel antiseptique, etc.)
- Finalement, s'il y a un retour en classe cette année, nous préconisons le libre choix aux parents, car ce sont eux qui savent qui est à risque dans la famille (personne avec une maladie chronique, présence des grands-parents, etc.)

## **RÉSOLUTION**

Comité de parent de la Commission scolaire des Chic-Chocs

Séance extraordinaire du 16 avril 2020

Comme la grande majorité du Québec, le comité de parents de la Commission scolaire des Chic-Chocs est très inquiet en ce qui concerne le retour en classe. Nous avons donc échangé et élaboré la résolution suivante.

CONSIDÉRANT la crise du Covid-19 qui sévit actuellement au Québec ;

CONSIDÉRANT la fermeture des écoles depuis le 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la santé de nos enfants est notre priorité pour notre comité ;

CONSIDÉRANT que s'il y a un retour en classe avant la fin de l'année scolaire 2019-2020, ce sera uniquement pour de la socialisation, selon nous ;

CONSIDÉRANT que la qualité de l'éducation de nos enfants est d'une importance capitale ;

CONSIDÉRANT que nous ne voulons pas stigmatiser nos enfants en retournant en classe seulement les enfants EHDAA ou tout autre groupe d'enfants qui pourrait être « étiqueté » ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des écoles ne doit pas être vue comme un moyen pour faire « garder » nos enfants ;

CONSIDÉRANT que vu l'annulation des examens du ministère, et advenant le cas où les écoles ouvriraient avant l'été, celle-ci devrait être sur une base volontaire pour respecter la situation de chaque famille ;

CONSIDÉRANT que les écoles, chapeautées, par les commissions scolaires, devraient utiliser ce temps pour préparer les lieux à faire face au retour en classe et ce, peu importe quand, sera fait le retour ;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre en considération que les écoles ne sont pas prêtes, au niveau sanitaire, à faire face à une réouverture hâtive dans le contexte de la Covid-19.

## **RÉSOLUTION N° 006-2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Dubreuil

ET RÉSOLU que le comité de parents demande au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, et au premier ministre du Québec monsieur François Legault, de prendre leur temps et de nous fournir une décision claire et réfléchi, basée sur les recommandations du directeur national de la santé publique, monsieur Horacio Arruda.

### **6.3. Plateforme Zoom**

Il y a des inquiétudes quant à la confidentialité de la plateforme Zoom soulevé dans plusieurs médias.

Zoom a fait plusieurs mises à jour depuis ce problème.

- Madame Isabelle Richard fera la demande à la CSCC pour connaître les mesures prises de leur côté pour assurer la confidentialité (par courriel).
- Monsieur David Dubreuil se renseignera pour connaître quelles étaient les failles qui ont été notées.

## **7. Levée de la séance**

La levée de la séance a été proposée par monsieur Michel Perrée.